



DIÈMEMAG'

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE DIÈME

Vie communale

**Dième avance
entre projets et convivialité**

édito

Chères Dièmoises, chers Dièmois, chers amis,
Comme chaque fin d'année, je suis heureux de pouvoir partager ces quelques mots avec vous.

Comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, la réhabilitation de la location communale située au 175 route de Pépy est maintenant terminée.

Je remercie les partenaires financiers de ce projet : l'État, le Département et la COR. Nous sommes encore en attente du versement final de certaines subventions, qui devraient arriver assez prochainement.

Un nouveau locataire de la commune, M. MARCEAUX Joris, a pris possession de ce logement depuis le 1^{er} novembre 2025. Nous lui souhaitons la bienvenue à Dième.

Concernant les autres nouveaux arrivants, n'hésitez pas à passer en mairie pour que nous fassions plus ample connaissance.

En termes de voirie, vous pouvez constater que nos routes communales ne sont pas dégradées, grâce aux vérifications et au suivi annuel. Cette année, nous avons procédé à quelques

réparations de trous et à la remise en état des accotements sur la voie reliant Chamelet à Dième, en direction de Saint-Apollinaire.



**Une année de réalisations,
de rencontres et de convivialité.**

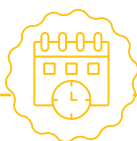
Je vous laisse découvrir le contenu de ce bulletin, qui retrace :

- les commodités administratives habituelles,
- les réalisations de l'année illustrées,
- les différents services proposés par la COR,
- etc.

C'est avec ces quelques mots que je vous souhaite une très bonne année 2026. Qu'elle soit belle et heureuse pour l'ensemble de vos familles.

Nous vous invitons le vendredi 16 janvier 2026 à 19 h, pour les vœux du Maire, à la salle des fêtes.

Hubert ROCHE, Maire de Dième



Vœux du Maire à la population

vendredi 16 janvier 2026 à 19 h, à la salle des fêtes

Vie communale

Vos élus



Hubert ROCHE
Maire



Laurence PEPINO
Secrétaire



Véronique SARCIRON
1^{ère} Adjointe



Amélie FLEURY
2^{ème} Adjointe



Sébastien BARTHÉLÉMY



Maurice CHERMETTE



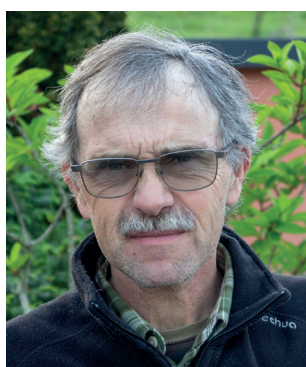
Serge LACROIX



Jérôme PLANUS



Nathalie POIZAT



Vincent SIVELLE



Marc SONTOT

Vie communale

Contacts utiles

URGENCES

- Gendarmerie (Tarare) ☎ 04 74 63 00 36
- Pompiers ☎ 018 ou 112
- SAMU ☎ 015
- Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 72 11 69 11
- Centre des Grands Brûlés (HEH Lyon – Pavillon I) ☎ 04 72 11 75 98 (24h/24)

SERVICES PUBLICS

- Agence postale (Saint-Clément / Valsonne) ☎ 04 74 13 08 39
Mardi & jeudi 15h-18h30 / Vendredi 15h-18h
- Maison du Rhône (Tarare) ☎ 04 74 05 36 20
- COR (Tarare) : 04 74 05 06 60
- Déchèterie (St Marcel l'Éclairé) ☎ 06 33 49 66 13
Lun-ven 10h-12h / 14h-18h / Sam 8h-18h
/ Dim fermé
- Lyonnaise des Eaux (Anse) ☎ 0 977 409 443
- Animaux perdus : contacter la mairie

MÉDIAS / PAROISSE

- Correspondant Le Progrès – Mme M.-H. LAURENT ☎ 07 81 39 10 13
- Le Patriote Beaujolais ☎ 04 74 60 69 97
- Paroisse Jean XXIII – Père Frédéric BENOIST ☎ 04 74 63 02 11
✉ secretaire@paroissedupaysdetarare.fr

POMPES FUNÈBRES

- PFG Tarare ☎ 04 74 05 07 02
- PF des Monts de Tarare ☎ 04 74 10 00 94
- PF ATL ☎ 04 65 66 56 75

PROFESSIONNELS

& COMMERCE LOCAUX

Travaux agricoles / Bois de chauffage

- Véroche – Hervé CHERMETTE ☎ 04 74 05 12 92

Formation / Bureau d'études

- EURL Franice – 1040 route de Valsonne ☎ 04 74 13 00 06

Bien-être / Hébergement

- Cnaturel (SPA-massages, chambres d'hôtes)
75 Le David
☎ 04 74 05 18 08 - www.cnaturel.fr

Orthophonie

- Centre Camino – Clémentine RENONCET (Le Souzy) ☎ 06 62 46 66 83

Hypnose

- Abyss'Hypnose – M.-N. VENTURINI
303 route de Chal
☎ 07 69 10 45 69
Mer, ven, sam - ✉ abyss.hypnose@gmail.com

Savonneries artisanales

- Passe-moi 1 savon – 215 chemin des Razes
Caroline ☎ 06 07 09 47 04
passe-moi-1-savon.sumupstore.com
- Savonnerie RITZ – cosmétiques naturels
☎ 06 27 69 80 93
savonnerie-ritz.sumupstore.com

Félicitations aux jeunes mariés !



→ 11/01/25

Mme VERNE Manon
et M. RAHMOUNI Mounir



→ 19/07/25

Mme RICCI Carla
et M. BEAUMIER Valentin

Vie communale



Bienvenue à...

Nous souhaitons la bienvenue à
Monsieur Joris MARCEAUX,
Monsieur et Madame COLLONGE, ainsi qu'à
Madame Marjorie BESSON et Monsieur Damien COMBO
 nouvellement arrivés dans la commune.

Élections municipales – 15 et 22 mars 2026

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales à Dième.

Vous élirez le conseil municipal, chargé pendant six ans de gérer « les affaires de la commune ».
 Une fois élu, le conseil se réunira pour désigner le Maire et un ou plusieurs adjoints.

À la suite de la loi du 21 mai 2025, les règles électorales évoluent pour les communes de moins de 1 000 habitants : le scrutin de liste paritaire, auparavant réservé aux communes de 10 000 habitants et plus, s'applique désormais à Dième.

Concrètement, qu'est-ce que cela change ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes **non modifiables** : il ne sera plus possible d'ajouter, de supprimer ou de rayer des noms. Le **panachage** est donc supprimé. Toute modification portée sur un bulletin entraînera sa **nullité**.

Chaque liste devra respecter la **parité**, avec une alternance homme/femme jusqu'à son terme.

Le nombre de candidats pourra :

- correspondre exactement à l'effectif légal,
- compter 1 ou 2 candidats de moins,
- ou 1 ou 2 candidats de plus (ces derniers seront des remplaçants en cas de vacance de siège).

Travaux sur la voirie

Cette année, nous avons choisi d'effectuer des travaux sur la route communale reliant Saint-Just-d'Avray, qui n'avait pas été entretenue depuis un certain temps.

L'entreprise EIFFAGE est intervenue pour reboucher les nids-de-poule et refaire un accotement sur 70 mètres, comprenant découpes, décapage, terrassement, couche de réglage et enrobé à chaud. Le coût total est de 6 525 € HT.

Cet entretien permet de maintenir la route en bon état général, comme pour l'ensemble de nos voies communales.

Deux voies communautaires ont également été traitées par la COR :

- **Route de Véroche** : rebouchage d'un trou afin de prévenir un risque d'effondrement.
- **Route de Chal** : application d'un PATA (goudron + gravillons) pour traiter les fissures.

Ces travaux sur les voies communautaires sont entièrement financés par la COR.



Vos démarches administratives



Voir article page 10.

Me rendre dans la mairie du lieu de naissance avec le livret de famille et un certificat de naissance.

Fournir nom, prénom et date de naissance à la Mairie du lieu de naissance. Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom.

Venir dans la commune d'habitation, un fascicule détaillé vous sera remis.
Les bans doivent être publiés au moins 11 jours avant la date du mariage.

Mêmes formalités et mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage.

Fournir les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage. Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom.

Inscription automatique pour les nouveaux majeurs ayant fait leur journée de citoyenneté. Pour les nouveaux arrivants, se connecter sur servicepublic.fr pour faire l'inscription.

Les demandes de cartes de grise ne sont plus recevables en mairie mais soit en Sous-préfecture ou dans certains garages agréés.

Vous pouvez effectuer les demandes liées au certificat d'immatriculation en ligne sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Il peut s'agir d'une demande de duplicata, d'une demande de changement d'adresse, de demande de changement de titulaire et d'une déclaration de cession de véhicule.

Les démarches liées au permis de conduire peuvent être effectuées en ligne sur le site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Je rassemble les pièces justificatives ainsi qu'une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés. Je crée un compte en cliquant sur « Je fais une demande en ligne ».

Vie communale

Demande de CNI ou de passeport

Dépot de dossier uniquement sur rendez-vous au 04 74 05 49 06 (mairie de Tarare)

Formulaire à établir et imprimer une pré demande en ligne sur :

<https://ants.gouv/moncompte/s-inscrire> (démarche gratuite)

• CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

☐ **1 photo d'identité (format 3,5 x 4,5 cm) datant de moins de 6 mois**, (faite de préférence chez un photographe pour le bon respect des normes exigées), de face, sans barrette, ni bandeau, ni chouchou, le visage et le cou dégagés, sans mèche de cheveux masquant les yeux et sans reflet dans les verres de lunettes.

☐ **Carte d'identité** (originale et photocopie)

☐ **Pour les enfants mineurs :**

Carte d'identité ou passeport ou carte de séjour du parent présent au RDV

☐ **Déclaration de perte** (mairie) ou de vol (gendarmerie) + **1 timbre fiscal de 25 €**

☐ **Taille**

☐ Pour une 1^{ère} demande ou si les titres d'identité sont périmés depuis plus de 2 ans :

fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

☐ **Dans tous les cas, renseigner sur la demande les dates et lieux de naissance des parents**

☐ **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (original et photocopie) : facture EDF, loyer, eau, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation

• PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pièces à fournir (originaux + photocopies obligatoires) :

☐ **Timbres fiscaux** à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne sur <http://timbres.impot.gouv.fr>

17 € pour les enfants de moins de 15 ans

42 € pour les enfants de 15 ans jusqu'à moins de 18 ans

86 € pour les adultes (+ de 18 ans)

☐ **1 photo d'identité récente en couleur, sans sourire, de moins de 6 mois** faite chez un photographe ou un photomaton agréé (format 3,5 x 4,5 cm), de face, sans barrette, ni bandeau, ni chouchou, le visage et le cou dégagés, sans mèche de cheveux masquant les yeux et sans reflet dans les verres de lunettes.

☐ **Carte d'identité** (originale et photocopie recto-verso)

☐ **Passeport périmé** (originale et photocopie)

☐ **Pour les enfants mineurs :**

carte d'identité ou passeport ou titre de séjour de l'un des parents (originale et photocopie)

☐ **Déclaration de perte** (faite en mairie) ou de vol (faite par la gendarmerie)

☐ Pour la 1^{ère} demande et si l'intéressé ne possède pas de CNI :

fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

☐ Dans le cadre d'une perte ou d'un vol et si l'intéressé ne possède pas de carte de CNI :

fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

☐ **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (original et photocopie) : facture EDF, loyer, eau, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation



Mariage, baptême et enterrement

→ Renseignements à la Maison Paroissiale de Tarare 04 74 63 02 11

ou Mme Christiane CHERMETTE au 04 74 05 16 63 ou 06 60 18 80 11

Vie communale

Cimetière & salle des fêtes : nouveaux tarifs

La commune de Dième met à jour plusieurs de ses services publics. Le cimetière bénéficie désormais d'un règlement actualisé suite à la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium. La salle des fêtes, quant à elle, voit évoluer ses tarifs et ses équipements afin d'offrir de meilleures prestations aux habitants.

Cimetière : un règlement actualisé et de nouveaux tarifs

Un **nouveau règlement du cimetière** a été adopté afin d'intégrer la création du **jardin du souvenir** et du **columbarium**. Ce document précise les conditions d'utilisation, d'entretien et les règles relatives aux différentes formes de sépultures. Il est consultable en mairie ou directement sur notre site web.

Le Conseil municipal a également voté les tarifs du columbarium, ainsi qu'une mise à jour des tarifs pour les sépultures existantes.

Tarifs concession tombes :			Tarifs cavurnes :		Tarifs cases de columbarium :	
Durée concession	Prix au m ²	Pleine terre 1 à 2 pers.	Durée concession	Prix d'un cavurne (4 pl.)	Durée concession	Prix pour 1 case (2 pl.)
15 ans	150 €	300 €	15 ans	400 €	15 ans	300 €
30 ans	200 €	400 €	30 ans	500 €	30 ans	400 €

Salle des fêtes : des tarifs ajustés et des équipements améliorés

Les tarifs de location de la salle des fêtes de Dième ont également été révisés. Ces nouveaux montants comprennent toujours l'accès à la **vaisselle pour 100 personnes**, ainsi que la **prise en charge de la casse ou de la perte éventuelle** du matériel.

Afin d'améliorer le confort des utilisateurs, la commune a investi dans de nouveaux équipements, notamment :

- un **petit congélateur à tiroirs**,
- des **paniers de lavage pour les verres**, facilitant rangement et nettoyage.

COMMUNE	TARIF	CAUTION
Dième	170 €	500 €
Communes limitrophes (Chamelet, Saint Appolinaire, Saint Clément s/ Valsonne, Valsonne, Saint Just d'Avray, Saint Vêrand, Ternand)	270 €	500 €
Extérieure aux communes limitrophes	470 €	500 €

Tarifs à partir du 1^{er} octobre 2025

Vie communale

Lutte contre l'ambroisie

En juillet, les pollens d'ambroisie sont bien présents le long de la vallée du Rhône, annonçant le retour des allergies. Comme chaque année, le pic de pollinisation est survenu vers la fin du mois d'août. En août, il est essentiel de profiter de ces dernières semaines pour détruire les derniers foyers présents sur notre commune et ainsi limiter la production de pollens allergisants.

Développement de l'ambroisie

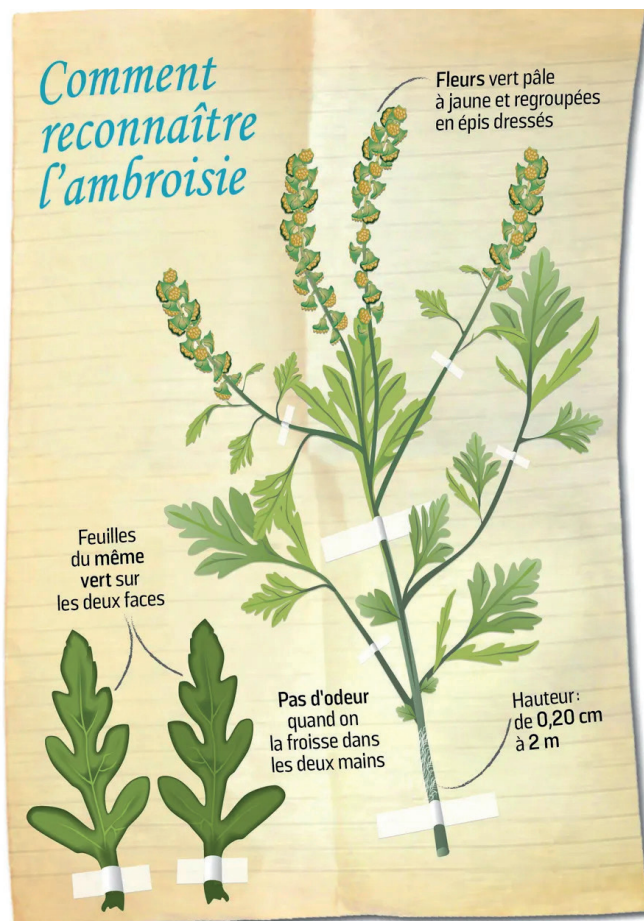
Pour rappel, l'ambroisie se développe de préférence dans les **parcelles mises à nu ou remaniées**. Ces sites présentent des déséquilibres, souvent dûs aux activités humaines, où la **végétation locale ne concurrence pas suffisamment** la plante pour en freiner le développement.

En bords de route

Les **bords de route** constituent à la fois une **zone d'introduction et de dissémination** de l'ambroisie. Lors des interventions de fauchage, il faut veiller à bien **régler la hauteur de coupe** afin de gérer les ambrosies sans déranger la surface du sol. Une hauteur de coupe d'environ 10 cm permet de maintenir un couvert végétal dense, qui freinera les futures levées d'ambroisie, limitera les risques d'érosion et détruira les inflorescences. Avec les conditions météo difficiles de cette fin de printemps et de début d'été, si **une intervention a été réalisée en juillet**, une seconde fauche **n'est pas toujours nécessaire** : seule une visite de terrain permet d'évaluer le niveau de développement des ambrosies et la nécessité d'une nouvelle coupe.

En milieu agricole

Suite aux **récoltes de blé ou de colza**, de nombreuses parcelles se retrouvent sans couverture végétale, augmentant le risque d'apparition d'ambroisie. Bien gérer son **interculture** est essentiel pour une lutte efficace et durable. Durant cette période, plusieurs techniques peuvent être mises en œuvre :



- broyage,
- déchaumage mécanique,
- implantation d'un couvert végétal, etc.

Ces stratégies ne sont pas toutes applicables au même moment, et certaines interviendront plus tardivement.

Le **choix de la technique adaptée** doit donc être raisonné selon plusieurs paramètres : conditions météo, matériel disponible, coût de l'intervention, etc.

Agissons ensemble !

C'est le moment de réagir et de passer à l'action pour éviter que tout votre département ne ressemble à cela dans un futur proche :

→ www.youtube.com/watch?v=MTv2RIRV3As

→ www.stopambroisie.com

→ Facebook – Stop Ambroisie

Vie communale

Fleurissement : embellir pour vivre mieux

Notre village participe au dispositif « Village d'accueil dans le Beaujolais Vert ». Le fleurissement contribue à l'image accueillante de notre commune et il est important que visiteurs et promeneurs profitent d'un centre-bourg fleuri.

Sans agents communaux, une équipe de bénévoles a été constituée. Nous avons privilégié des plantes peu gourmandes en eau, et le récupérateur d'eau de pluie a permis l'arrosage toute la saison. Les géraniums n'ont jamais été aussi beaux ! Faites une pause sur les bancs aménagés lors de vos balades. Et si vous souhaitez participer, contactez la mairie.



→ Delosperma



→ Ostéosperma



→ Gazania



→ Asteriscus



→ Dipladenia



→ Pourpier à fleurs doubles



→ Aptenia cordifolia



→ Géraniums

Votre équipe bénévole « Fleurissement »



Patrick BERNARD



Marie-Pierre ARBILLAT



Christine MAZUY



Véronique SARCIRON

Vie communale

Les autorisations d'urbanisme et les taxes en 2025

Vous construisez ? Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ? N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget !

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature, nécessitant une autorisation d'urbanisme (abri de jardin, véranda, maison individuelle, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol...).

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation.
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles, ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est éligible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :

* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse

ou tacite de l'autorisation

À noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²) :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

À noter que la TAP est due en une seule échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme pour les dossiers d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) déposés **à compter du 1^{er} septembre 2022**

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997

Vie communale

Projet de réhabilitation de la location 175 route de Pepy

La commune de Dième poursuit la valorisation de son patrimoine avec la réhabilitation complète de la location communale du 175 route de Pépy, un chantier mené à bien grâce à l'appui de ses partenaires financiers.

Première phase



→ Pose d'un échafaudage



→ Remplacement des voliges



→ Pose de l'isolant, pare-pluie et tuiles neuves

Deuxième phase



→ Pose des menuiseries extérieures avec volets roulants et VMC



Troisième et dernière phase



→ Isolation par l'extérieur, 20 cm de fibre de bois



→ Les sols intérieurs ont également été changés

Vie communale

À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen en mairie. Il doit être réalisé dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. *Service-Public.fr* vous explique.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Le recensement citoyen permet :

- d'obtenir une **attestation de recensement**,
- d'être **convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC)**,
- et d'être **inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales**.

L'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire avant 17 ans à un **examen** (BEP, baccalauréat, etc.) ou à un **concours administratif** en France.

Comment faire son recensement ?

Le recensement s'effectue à la mairie de votre commune.

Il faut fournir les documents suivants :

- une **carte nationale d'identité** ou un **passport** en cours de validité,
- le **livret de famille** à jour,
- un **justificatif de domicile** (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

Quand faut-il le faire ?

Le recensement citoyen est obligatoire et dépend de votre situation :

- Un **jeune né français** doit se faire recenser **dans les 3 mois** qui suivent son **16^e anniversaire**.
- Un **jeune devenu français** entre 16 et 25 ans doit se faire recenser **dans le mois** qui suit **l'obtention de la nationalité française**.
- Passés ces délais, il est toujours possible de **régulariser sa situation jusqu'à 25 ans** : la démarche reste la même.

Les sapeurs-pompiers du Valsoanan vous remercient pour votre soutien

L'Amicale regroupe les sapeurs-pompiers volontaires de la caserne du Valsoanan qui, en plus de leur engagement quotidien au service de la population, organisent des moments de convivialité, de partage et de cohésion.

Ces activités permettent, au fil des années, de forger un esprit de corps solide, où l'entraide et la cohésion règnent en maître. Ces valeurs sont essentielles dans notre quotidien opérationnel au service des autres.

Ces temps collectifs ne seraient pas possibles sans votre participation à nos événements et sans vos dons lors de la distribution des calendriers. Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Nous profitons également de ce bulletin pour remercier nos anciens pompiers et leurs conjointes, toujours présents à nos côtés, ainsi que la municipalité pour son appui constant.

Les **27 sapeurs-pompiers** du Valsoanan tiennent à vous remercier chaleureusement et vous souhaitent à toutes et tous une belle et heureuse année 2026.

Lieutenant Loïc FÉRÉ, chef de la caserne du Valsoanan
Thomas PASSINGE, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Valsoanan

Vie communale

« Les Petits Écureuils » : présentation de l'association

«Les Petits Écureuils» est une garderie périscolaire située à Valsonne, qui accueille les enfants de l'école locale de 7h à 8h20 le matin et de 16h30 à 18h15 le soir.

Notre mission ? Offrir un cadre sécurisé et chaleureux aux enfants avant et après l'école, tout en facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et familiale pour les parents.

Un accueil bienveillant et encadré

Aujourd'hui, 49 enfants, issus de 36 familles, profitent pleinement de ces services essentiels.

L'encadrement est assuré par deux animatrices salariées dédiées :

Christelle MERET et Stéphanie BOCQUET.

Leur priorité reste, plus que jamais, le bien-être et la sécurité des enfants.

Elles peuvent également compter sur l'engagement constant des membres bénévoles du bureau :

Florie-Anne BISSUEL, Emmanuelle BOUYER, Servane DERKSEN, Deirdre HOGAN et Pauline SZWED, qui œuvrent activement tout au long de l'année pour garantir le bon fonctionnement de la garderie.

Un modèle économique solidaire

Notre association vit grâce :

- aux **cotisations des familles adhérentes**,
- aux paiements par **carte, à la séance ou mensuels**,
- aux **subventions des collectivités locales** (un grand merci aux communes de Valsonne et Dième pour leur soutien financier et le prêt du local).

Des actions pour enrichir la vie des enfants

En 2025, la vente de **bières artisanales** – qui a remplacé les traditionnelles pizzas – a permis de récolter des fonds précieux.

Merci à tous les amateurs de bière pour leur soutien !

Ces ressources nous permettent d'innover cette année en proposant aux enfants, pour Noël 2025, un **atelier de découverte musicale** animé par le groupe ROOTVIBE.

Pour 2026, nous prévoyons la venue d'un **conteur local**.

Nous poursuivons également nos actions habituelles :

- le calendrier de l'Avent,
- l'achat de jeux d'extérieur,
- ainsi que notre participation aux événements du village.

Des moments de rencontre et de partage

Vous pouvez venir échanger avec nous lors de notre **Assemblée générale**, habituellement organisée en octobre.

Nous serons également ravis de vous retrouver lors de notre opération « **Une garderie hors les murs** », programmée au mois de juin : une soirée conviviale avec jeux collectifs et apéritif dînatoire, en présence des parents.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire :

✉ garderievalsonne@gmail.com



→ Une animatrice à l'écoute : bien-être, sécurité et sourires au quotidien.

Vie communale

Sortie CCAS du 13 septembre 2025

Nous avons arrêté le minibus dans une auberge paysanne dans un joli coin de la Drôme, à Mercurol-Veunes.

Celle-ci a été entièrement construite par le patron et son équipe sur les bases d'un ancien moulin-scierie, qui avait entièrement brûlé en 1971. Seule la salle du four (à l'exception de celui-ci) est restée d'origine. Depuis 1979, c'est dans un cadre champêtre et une atmosphère conviviale que nous avons été accueillis. Près d'un petit cours d'eau, entre deux étangs, la grande bâtisse se dresse au milieu des parcs à cochons. Au centre, trône le grand four à bois, où nous avons pu observer tout au long de la journée le personnel s'affairant autour des préparations.

Le menu est **tout compris** ! Fait maison et **à volonté**, de l'apéritif (création maison) au café, accompagné de vins blanc, rouge et rosé de la cave Costebelle.

Au milieu du repas, le fameux **cochon à la broche** sort du four et est découpé devant nous. Les cochons servis proviennent de leur propre élevage, issu d'un croisement de races rustiques telles que le Duroc, le Mangalitza (un cochon laineux) ou encore le Hampshire.



→ Le fameux cochon à la broche

Mais ce n'est pas tout ! Après la chansonnette du fils du patron, l'après-midi dansant a commencé, accompagné d'un verre de clairette de Die. Malgré la pluie, nous avons tout de même pu apercevoir les célèbres cochons !



→ Arrêt à Mercurol-Veunes (Drôme)

Vie associative

Présentation du Collectif « Dième on t'aime »

Le Collectif « Dième on t'aime » s'est créé en mars 2025 à l'initiative de plusieurs lanceurs d'alerte de la commune, rejoints par des citoyennes et citoyens des communes environnantes. La création du collectif est née de la volonté de s'opposer collectivement à la construction d'un poste électrique de stockage par batteries au lithium, porté par le groupe Voltalia.

Nous avons pu mesurer l'ampleur de cette installation, prévue au sommet d'une colline et en bordure de forêt, ainsi que les risques associés. Le projet comprendrait **douze conteneurs** contenant chacun entre 500 et 600 batteries, des **convertisseurs**, des **charpentes métalliques**, un **poste de transformation** et plusieurs bâtiments techniques.

Le Collectif tient à alerter sur l'importante **nuisance paysagère** de cette construction, quasiment impossible à intégrer dans le site choisi, ainsi que sur la très probable nuisance sonore liée au fonctionnement de l'installation. Nous alertons également sur le **risque majeur d'incendie et de pollution chimique en cas d'incident**, ce qui mettrait en danger les riverains les plus proches, mais potentiellement aussi les habitants des communes environnantes, dont le village de Valsonne situé en contrebas.

Le Collectif « Dième on t'aime » est également attentif aux **impacts sur les terres agricoles** concernées par l'emprise du futur site.

Nous avons fait savoir dès le printemps 2025 que notre opposition collective n'était ni « de façade » ni « épidermique ». Elle repose sur un argumentaire solide, prenant en compte à la fois les enjeux environnementaux et les questions de sécurité.

Ainsi, le **recours gracieux déposé** conjointement avec l'association « Val'Heureux » a été entendu par la Préfète de région. La décision préfectorale d'août 2025 impose désormais au groupe Voltalia la réalisation d'une **évaluation environnementale**, le projet étant jugé « *susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine* » (Décision 2025-ARA-KKP-5905).

Le Collectif se félicite également des prises de position des élus locaux, notamment celle du président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (la COR), Patrice Verchère, qui a exprimé fin septembre

2025 son opposition au nom de l'ensemble des élus de la COR :

« En soutien au conseil municipal de Dième et à la population locale, les élus de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien s'opposent fermement au projet d'installation de la centrale à batteries porté par Voltalia sur le territoire de Dième » (article du Patriote Beaujolais Val de Saône du 15 octobre 2025).

La mobilisation citoyenne, entre le printemps et l'automne, a déjà porté ses fruits, mais la bataille ne fait que commencer !

Aujourd'hui, le Collectif regroupe une quarantaine de personnes physiques et morales. Une pétition mise en ligne a recueilli près de **1 150 signatures** en six mois.

En accord avec l'association Val'Heureux, nous souhaitons désormais renforcer la diffusion de l'information et sensibiliser plus largement autour de ce projet.

Si vous souhaitez, vous aussi, faire entendre votre voix ou simplement échanger, vous pouvez nous contacter :

- Pour adhérer ou nous écrire :
✉ diemeontaime@gmail.com
- Ou via l'association Val'Heureux :
✉ contact@valheureux.org



Vie associative

Bilan de l'année 2025 pour les centres de loisirs gérés par AERES

L'association AERES (Association Entre Reins et Sapins) gère deux centres de loisirs : Inter Gônes à Cublize (communes partenaires : Cublize, Ronno, Saint-Vincent-de-Reins et Saint-Just-d'Avray) et Les Gônes du Soanan à Valsonne (communes partenaires : Valsonne, Dième, Saint-Clément-sur-Valsonne et Saint-Appolinaire). Elle poursuit sa mission d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans dans un cadre convivial et sécurisé.

Des activités variées et enrichissantes

Tout au long de l'année, les enfants ont profité d'un large choix d'activités : ateliers créatifs, jeux de société, Playmobil, roller, mais aussi sorties et grands jeux en extérieur.

Ces expériences ludiques et éducatives leur permettent de s'épanouir, de développer leur imagination et de partager de beaux souvenirs avec leurs camarades.

Activités saisonnières

Les activités sont adaptées aux saisons : sorties nature au printemps, ateliers créatifs en hiver, et veillées estivales pour les plus grands à Inter Gônes — des moments festifs et conviviaux très attendus.

Un accueil attentif et chaleureux

En 2025, les enfants ont été reçus dans un cadre sûr et bienveillant, grâce à l'investissement constant de l'équipe d'animation.

Leur dynamisme et leur engagement assurent la qualité de l'accueil et la diversité des activités proposées.



Un nouveau bureau pour 2026

Cette année marque également le renouvellement complet du bureau de l'association.

Une équipe motivée prend le relais afin de continuer à faire vivre les centres et à enrichir le programme pour les années à venir.

Nos remerciements

L'association tient à remercier chaleureusement les élus locaux et les familles pour leur confiance et leur soutien, qui permettent de maintenir la qualité et le dynamisme de nos accueils.

Invitation aux familles

Nous invitons les familles à suivre nos activités tout au long de l'année et à partager ces moments avec leurs enfants.

Contacts – Bureau

- Alisson JOURNET, présidente ☎ 06 47 65 24 95
- Agnès TRON, trésorière ☎ 06 88 78 88 93
- Céline MONGOIN AUBERT, secrétaire ☎ 06 08 37 07 08

Contacts – Centres

- Inter Gônes (Cublize) :
Anne-Sophie BEROUD, gestionnaire / directrice
✉ direction@inter-gones-aeres.fr
☎ 06 52 57 28 90
- Les Gônes du Soanan (Valsonne) :
Noémie TRAMBOUZE, directrice
✉ centredeloisirs@gonesdusoanan-aeres.com
☎ 06 52 57 68 71

Vie associative

L'actualité de notre association de chasse



→ Après 66 ans de chasse :
M. Maurice CHERMETTE passe le flambeau

Élection du bureau

L'année 2025 étant une année d'élection pour le renouvellement du bureau de l'association, M. Maurice CHERMETTE a fait part de sa volonté de se retirer de ses fonctions de membre du bureau.

Suite à cette décision, M. Anthony MITTON a été élu pour intégrer le bureau en remplacement de M. CHERMETTE.

Le bureau ainsi constitué s'est réuni afin de procéder à l'élection des responsables de l'association.

À l'issue de ce vote, M. Anthony MITTON a été désigné au poste de secrétaire, en remplacement de M. Maurice CHERMETTE.

Composition du bureau :

Hervé CHERMETTE, président
Raphaël MOSNIER, vice-président
Vincent SIVELLE, trésorier
Anthony MITTON, secrétaire
Serge LACROIX
David MITTON
Sébastien PASSOT
René PLANUS
Sébastien SARCIRON

M. Maurice CHERMETTE incarne à lui seul la passion, la fidélité et le dévouement qui animent notre société de chasse.

Chasseur depuis l'âge de 16 ans, il totalise aujourd'hui 66 années de validation de permis de chasse — un demi-siècle d'attachement à cette passion partagée et à la vie de notre territoire.

Durant 57 années, M. Maurice CHERMETTE a exercé avec rigueur, disponibilité et bienveillance les fonctions de secrétaire de la société de chasse. Son engagement constant, sa connaissance du terrain et son sens du collectif ont marqué durablement l'histoire de notre association.

Souhaitant désormais passer le flambeau, Maurice a choisi de céder sa place pour laisser la relève s'exprimer, tout en restant, à n'en pas douter, une figure de référence et de sagesse pour chacun d'entre nous.

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons tenu à lui exprimer toute notre reconnaissance et notre amitié.

En témoignage de notre gratitude, un panier garni lui a été remis, qu'il pourra partager avec Christiane et sa famille, en souvenir de toutes ces années de dévouement et de camaraderie.

La dermatose nodulaire bovine

Notre département a malheureusement été touché cette année par le **virus de la dermatose nodulaire bovine**, une maladie qui affecte les bovins et nécessite une vigilance particulière.

Afin d'éviter toute propagation, **les services vétérinaires ont rapidement mis en place des mesures de sécurité strictes**. Les chasseurs ont été informés des consignes à suivre pour limiter les risques de transmission, notamment lors de leurs déplacements sur le terrain.

Solidaires du monde agricole, les chasseurs ont immédiatement apporté leur soutien aux éleveurs concernés, conscients de l'impact qu'une telle situation peut avoir sur leurs exploitations.

Heureusement, la commune de Dième n'a pas été directement touchée, et il n'a pas été nécessaire d'appliquer les restrictions sur notre territoire.

Restons toutefois prudents et attentifs : la vigilance de chacun contribue à protéger à la fois nos élevages et notre environnement.

Vie associative



La sécurité en battue

Dans un souci d'amélioration continue de la **sécurité**, tant pour nos chasseurs que pour l'ensemble des promeneurs et amoureux de la nature, **trois miradors** ont été construits et installés sur le secteur de **la Pannosserie**.

L'utilisation de ces installations permet d'assurer un **tir fichant**,

c'est-à-dire un tir dont la trajectoire de la balle se termine dans le sol. Cette position en hauteur offre un angle de tir plus plongeant qu'à hauteur d'homme, réduisant ainsi considérablement les risques liés aux balles non fichantes et renforçant la sécurité de tous. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la **démarche responsable** de notre société de chasse, soucieuse de concilier **sécurité, respect de l'environnement et bonne pratique de la chasse**.

Ce fut un moment privilégié de partage et de convivialité entre chasseurs, autour d'une même passion et de valeurs communes.



→ Un mirador pour une battue toujours plus sécurisée

Café rencontre



Comme chaque année, je reviens vers vous pour parler d'un petit moment de convivialité qui se tient dans notre village.

Le **Café Rencontre** est organisé toutes les trois ou quatre semaines, le lundi après-midi à partir de 14 h (selon vos disponibilités, votre arrivée peut être plus tardive).

Un simple coup de téléphone au **06 17 33 27 65** ou bien un mail à guy.mazuy@orange.fr pour m'avertir de votre présence est suffisant — ou pour tout renseignement complémentaire.

Pour résumer, si vous êtes libre le lundi (même pour un seul lundi), vous serez tous les bienvenus autour d'un café ou d'une infusion... pour une partie de pétanque (selon la météo), une belote ou la découverte d'un jeu de société.

Aucune adhésion n'est nécessaire. Venir simplement avec une dose de bonne humeur devrait largement suffire ! Toute l'équipe du Café Rencontre vous souhaite une très bonne année 2026.

Vie associative

Comité des fêtes de Dième : rejoignez notre équipe!



→ Une fête d'été pleine de bonne humeur et de rencontres : merci à tous les participants !

Nous avons commencé l'année par une soirée dansante qui n'a pas rencontré le succès escompté. Nous étions, par contre, beaucoup plus nombreux pour notre fête d'été. Comme chaque année, notre tournoi de pétanque a fait fureur. Nous avons également proposé aux enfants un stand de maquillage, une pêche à la ligne, un attrape-peluches et des barbes à papa...

Faute de bénévoles, nous n'avons pas pu vous proposer de soirée jeux au printemps et avons réalisé une animation pour Halloween en petit format. Enfin, nous avons clôturé l'année avec l'arbre de Noël.

Notre bureau est démissionnaire. Nous sommes dans l'incertitude quant à notre capacité à pouvoir assumer l'organisation de l'ensemble de nos manifestations en 2026. Nous faisons donc le choix de ne proposer que deux événements cette année : la fête du village et la fête de Noël. Nous limiterons ainsi la prise de risque pour notre trésorerie et la charge organisationnelle pour nos bénévoles déjà bien sollicités.

Nous profiterons de cette nouvelle année pour vous proposer une enquête afin de sonder vos besoins, souhaits et projets pour notre commune. Pourquoi pas envisager une refonte complète du Comité des fêtes et de ses missions ?

Sans nouveaux bénévoles, nous ne pourrions maintenir nos événements ni en proposer de nouveaux. Sans Comité des fêtes, c'est une partie de la vie sociale et festive de notre petit village qui s'arrête, puisque nous n'avons pas de commerces ou d'école qui puissent favoriser la rencontre des habitants.

Vous souhaitez participer au dynamisme du village, apporter vos idées ou vous avez un talent (musique, peinture, artisanat, cuisine...) ? Alors rejoignez notre équipe !

Pour rappel, deux barnums et du matériel (gobelets réutilisables, cafetière grande capacité, friteuse et machine à hot-dog) sont mis à disposition des habitants en échange d'une petite contribution.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous aident régulièrement, ainsi qu'à la municipalité qui répond toujours favorablement à nos sollicitations.

Sans vous, ces quelques rendez-vous n'existeraient pas !

Excellente année 2026 !

La Présidente

Le bureau

PLANUS Céline, Présidente

MARTIN Clarisse, Vice-Présidente

CAPELLI France, Secrétaire

FOURCHET Sophie, Vice-Secrétaire

GRAND BUCLET Thomas, Trésorier

MAZUY Guy, Vice-Trésorier

Dates à retenir en 2026

Samedi 29 août - Fête du village
Samedi 12 décembre - Fête de Noël

Intercommunalité



Aide à domicile – Une équipe spécialisée

- Aide à la personne (fragilisée, âgée, handicapée)
- Entretien du cadre de vie pour tous
- Sortie d'hôpital
- Accompagnement (courses, visites)
- Garde d'enfants
- Aide au confort tout public (50 % déductibles de vos impôts)
- Interventions ponctuelles ou régulières suivant vos besoins
- Prises en charges possibles par les caisses de retraite, mutuelles et le département



ADMR TARARE - SOANNAN
 1B, place Victor Hugo 69170 TARARE
 04 74 63 01 75
admr.tarare@fede69.admr.org



**1^{er} réseau
 national
 et associatif
 de service
 à la personne**

—
 POUR TOUS,
 TOUTE LA VIE,
 PARTOUT

Intercommunalité

LA COR

À VOTRE SERVICE

LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIE

regroupe, depuis 2014, 31 communes dont Dième. Elle dispose de nombreuses compétences au service de son territoire, présentes dans votre quotidien : économie, gestion des déchets, politique culturelle et touristique, rénovation de l'habitat...

À COURS ET TARARE, PLONGEZ TOUTE L'ANNÉE !



La piscine Tournesol intercommunale à Cours et le centre nautique Aquaval à Tarare vous accueillent toute l'année : baignade seul ou en famille, cours collectifs, apprentissage de la natation...



Ces deux équipements proposent une large offre de services, sans compter l'espace Forme (appareils de musculation et cardio training, cours collectifs) et l'espace Détente (sauna, hammam, jacuzzi) à Tarare !



Horaires et informations sur ouestrhodanien.fr

LA MANUFACTURE, LE NOUVEAU MUSÉE À NE PAS MANQUER !

Ouverte depuis septembre 2025 à Thizy-les-Bourgs, La Manufacture du Haut-Beaujolais est un nouveau lieu culturel particulièrement réussi, entre tradition industrielle et modernité.



Entièrement rénovée par la COR, cette ancienne usine de couvertures accueille désormais l'Écomusée du Haut-Beaujolais et la Micro-Folie. L'exposition permanente retrace les grandes étapes de l'aventure textile, et invite à plonger dans l'atmosphère d'une usine de couvertures et à découvrir, pas à pas, les secrets de fabrication. Le parcours se conclut par l'histoire des lieux eux-mêmes. Trois salles, trois univers, pour comprendre l'histoire textile et l'héritage qu'il nous laisse. La Micro-Folie réunit quant à elle des centaines de chefs-d'œuvre des plus prestigieux musées nationaux comme le Louvre ou le musée d'Orsay.

RESTEZ CONNECTÉS À VOTRE TERRITOIRE !

Informations pratiques (déchèteries, horaires des piscines et musées, etc.), offres de services (location de vélos électriques, ateliers numériques, Campus connecté, etc.), événements culturels, sportifs ou thématiques (spectacles, trail, Forum de l'habitat, Fête du vélo, Mardis du lac, etc.)...

Restez connectés à l'actualité de votre territoire

avec les outils de la COR.

SUIVEZ NOTRE
page Facebook !



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR
l'application Panneaupocket !



SUIVEZ NOUS
sur Instagram !



RENDEZ-VOUS SUR
NOTRE SITE INTERNET
ouestrhodanien.fr

Intercommunalité

l'Entraide

— vous faciliter la vie à domicile —

Un Service Autonomie à Domicile



Service d'aide à domicile :

Levers, couchers, repas, toilettes, ménage, repassage, courses, transport accompagné...



Service de Soins à Domicile de jour et de nuit :

Soins d'hygiène et de confort, levers, couchers et surveillance de la prise des traitements, passages de sécurité en cours de nuit...



Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants :

Soutien aux proches aidants de personnes souffrant d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson, AVC...)



Aide à la constitution des dossiers, aides financières Département, caisses de retraite, mutuelles, CESU et crédit d'impôt de 50 %



Equipe spécialisée Alzheimer à domicile :

Stimulation et activités visant à repousser et atténuer les effets de la maladie d'Alzheimer.



Restaurant associatif ouvert à tous :

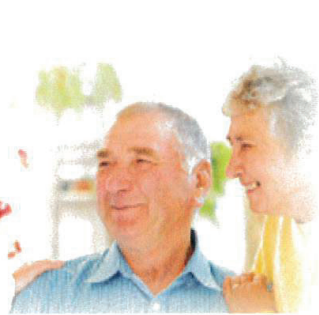
Repas préparés chaque jour sur place, servis à l'assiette, dans nos locaux ou portés à domicile avec



Activités de maintien du lien social et de prévention de la perte d'autonomie :

Une grande offre d'activités qui contribuent au bien-être du corps et de l'esprit :

- Ateliers autonomie numérique
- Ateliers mémoire
- Belote
- Chantons ensemble
- Tarot
- Yoga
- Yoga du rire
- Couture
- Gym douce
- Marche
- Perfectionnement informatique
- Prévention des chutes / équilibre
- Rencontres dans notre restaurant



l'Entraide
— vous faciliter la vie à domicile —

en résumé :

- 1000 bénéficiaires,
- 500 interventions personnalisées par jour,
- 500 adhérents,
- 150 salariés, 60 bénévoles.

l'Entraide
— vous faciliter la vie à domicile —
dans votre commune

D82

DIEME

321 heures d'intervention par an

- 1 Adhérent
- 1 Bénéficiaire
- 1 Salarié

l'Entraide

— vous faciliter la vie à domicile —

1 Avenue Jean Jaurès

69170 TARARE

Tél. 04 74 63 01 21

contact@lentraide.com

www.lentraide.com

Ouverture au public du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



Service aux personnes
à domicile (NF 311)

Visitez – Informez-vous - Anticipez Découvrez un logement adapté

Vous souhaitez rester chez vous le plus longtemps possible dans un logement sûr et confortable ?

L'Entraide propose, en lien avec ses partenaires, de vous faire découvrir un appartement adapté installé dans ses nouveaux locaux. Une visite concrète pour visualiser les aides techniques, pour poser toutes vos questions et obtenir des conseils personnalisés et gratuits ainsi que des informations sur les aides financières.

Renseignements sur les jours de visite à l'accueil de l'Entraide.



DIÈMAMAG'

www.dieme.com